

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
LE 16 OCTOBRE 2019**

Ouverture de l'assemblée régulière du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 16e jour du mois d'octobre 2019 à 19 h 30 au Centre administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska, 257, rue de Mgr-Courchesne, Nicolet.

Sont présents :

| | |
|--------------------------------|---|
| M. Gilles BÉDARD | Maire de Sainte-Eulalie |
| M. Stéphane BIRON | Représentant de Ville de Nicolet |
| M. Julien BOUDREAU | Maire de Grand-Saint-Esprit |
| M. Réal DESCHÊNES | Maire de Saint-Wenceslas |
| M. Guy DUPUIS | Maire de Sainte-Perpétue |
| M ^{me} Denise GENDRON | Mairesse de Sainte-Monique |
| M. Marc-André GOSELIN | Maire d'Aston-Jonction |
| M. Sylvain LAPLANTE | Maire de La Visitation-de-Yamaska |
| M. Mario LEFEBVRE | Maire de Saint-Elphège |
| M. Claude LEFEBVRE | Maire de Baie-du-Febvre et préfet suppléant |
| M. Mathieu Lemire | Maire de Saint-Zéphirin-de-Courval |
| M. Raymond NOËL | Maire du Village de Saint-Célestin |
| M. Pascal THÉROUX | Maire de Saint-François-du-Lac |

Absences motivées :

| | |
|---------------------|-------------------------------------|
| M. Michaël BERGERON | Maire de Paroisse de Saint-Célestin |
| M. Éric DESCHENEAUX | Maire de Pierreville |
| M. Jean-Guy DOUCET | Maire de Saint-Léonard-d'Aston |

Formant quorum sous la présidence de M^{me} Geneviève DUBOIS, préfète et mairesse de Ville de Nicolet.

M. Michel Côté, directeur général et secrétaire-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session.

M^{me} Caroline Vachon, directrice générale adjointe, M. Martin Croteau, coordonnateur du service d'aménagement du territoire, et M^{me} Geneviève Mailhot, responsable de la comptabilité, sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES CORPORATIVES

- 1.1. Ouverture de la session
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption des délibérations du Conseil des maires du 18 septembre 2019
- 1.4. Adoption des délibérations du Comité administratif du 2 octobre 2019
- 1.5. Documents reproduits

2. PROJETS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – FDT

- 2.1. Acceptation du 53^e projet : Installation de deux (2) afficheurs de vitesse en milieu urbain par la municipalité de La Visitation-de-Yamaska
- 2.2. Acceptation du 54^e projet : Loisirs et bien-être par la municipalité de La Visitation-de-Yamaska
- 2.3. Acceptation du 55^e projet : Développement urbain et espaces verts par la municipalité d'Aston-Jonction

3. AFFAIRES COURANTES

- 3.1. Adoption du règlement 2019-11 portant sur la politique régissant l'alcool, les drogues et le cannabis en milieu de travail

- 3.2. Adoption du règlement 2019-12 portant sur la politique de gestion des plaintes
- ~~3.3. Avis de motion afin d'adopter le règlement 2019-14 relativement à la planification budgétaire pour l'année 2020~~
- ~~3.4. Dépôt du projet de règlement 2019-14 relativement à la planification budgétaire pour l'année 2020~~
- 3.5. Avis de motion afin d'adopter le règlement 2019-13 relativement à l'établissement de la quote-part liée à la Richesse foncière uniformisée (RFU) et des autres quotes-parts en vigueur pour les municipalités de la MRC pour l'année 2020
- 3.6. Dépôt du projet de règlement 2019-13 relativement à l'établissement de la quote-part liée à la Richesse foncière uniformisée (RFU) et des autres quotes-parts en vigueur pour les municipalités de la MRC pour l'année 2020
- 3.7. Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM
- 3.8. Entente de cession du personnel et des équipements du service de génie civil entre la MRC et la FQM
- 3.9. Acceptation du dépôt d'un projet « Diagnostic et démarche de revitalisation des noyaux villageois » dans le cadre du programme d'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale
- 3.10. Acceptation du dépôt d'un projet « Partage d'une ressource en technologie informatique » dans le cadre du programme d'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale
- 3.11. Acceptation du dépôt d'un projet « Ressource en gestion des ressources humaines » dans le cadre du programme d'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale
- 3.12. Acceptation du dépôt d'un projet « Inventaire des actifs municipaux » dans le cadre du programme d'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale
- 3.13. Acceptation du dépôt d'un projet « Bandes riveraines - Sensibilisation » dans le cadre du programme d'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale
- 3.14. Demande d'aide financière au programme « TERRITOIRES : Priorités bioalimentaires – Volet 2 » du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
- ~~3.15. Nomination de la MRC de Nicolet-Yamaska organisme responsable dans le dépôt du projet d'acquisition d'un outil kiosque et autocueillette~~
- 3.16. Plan d'action en immigration
- 3.17. Acquisition des équipements nécessaires pour la mise en place d'un service de sauvetage hors route
- 3.18. Harmonisation des règlements de sécurité publique | SUIVI

4. POINTS D'INFORMATION

- 4.1. Rapport en développement économique
- 4.2. Rapports des présidents de comités
 - 4.2.1. Comités internes
 - 4.2.1.1. Comité d'aménagement durable et environnement (1^{er} octobre 2019)
 - 4.2.1.2. Comité d'investissement (3 octobre 2019)
 - 4.2.1.3. Comité sécurité incendie (10 octobre 2019)
 - 4.2.2. Comités externes
 - 4.2.2.1. VIA 90.5 FM (16 septembre 2019)
 - 4.2.2.2. Agence forestière des Bois-Francis (19 septembre 2019)
- 4.3. Communauté de pratique
- 4.4. Suivi du FARR / Table des MRC
- 4.5. Rappel de la procédure pour les élections (Préfet, préfet suppléant, membres des comités)

5. AFFAIRES FINANCIÈRES

- 5.1 Suivi du budget au 30 septembre 2019
- 5.2 Autorisation d'affectation de surplus du conseil sans papier
- 5.3 Autorisation d'affectation de surplus du fonds de formation | Formation Outlook

- 5.4 Autorisation d'affectation de surplus du fonds de formation | Atelier sur la communication
- 5.5 Autorisation d'affectation de surplus libre | Fonds local de solidarité
- 5.6 Autorisation d'affectation de surplus développement culturel
- 5.7 Contrat d'entretien et de soutien des logiciels d'application avec PG Solutions

6. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes)

7. DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

- 7.1. Aménagement-forêt
 - 7.1.1 Avis sur une demande d'autorisation de la municipalité de La Visitation-de-Yamaska à la CPTAQ
 - 7.1.2 Avis sur une demande d'autorisation de la municipalité du Village de Saint-Célestin à la CPTAQ
 - 7.1.3 Programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ - Nomination du responsable administratif et de la sécurité informatique pour les programmes de la SHQ
- 7.2 Cours d'eau et carrières-sablières

8. DEMANDES D'APPUI

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1.1
OUVERTURE DE LA SESSION

La préfète, madame Geneviève Dubois, préside l'assemblée et la déclare ouverte.

2019-10-304
1.2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT le retrait des points suivants :

- 3.3 Avis de motion afin d'adopter le règlement 2019-14 relativement à la planification budgétaire pour l'année 2020
- 3.4 Dépôt du projet de règlement 2019-14 relativement à la planification budgétaire pour l'année 2020
- 3.15 Nomination de la MRC de Nicolet-Yamaska organisme responsable dans le dépôt du projet d'acquisition d'un outil kiosque et autocueillette

CONSIDÉRANT l'ajout des points suivants :

- 3.13.2 Acceptation du dépôt d'un projet « Citerne » dans le cadre du programme d'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale
- 4.6 Souper des Fêtes des maires

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par monsieur Pascal Thérooux, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter cet ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-10-305 **1.3**
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DES MAIRES DU 18 SEPTEMBRE 2019

Le procès-verbal de la séance du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 18 septembre 2019 a été transmis à la préfète et aux membres du Conseil.

CONSIDÉRANT que le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 18 septembre 2019 ;

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par monsieur Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les minutes de ces délibérations, en dispensant le secrétaire d'en faire la lecture et en ratifiant les décisions et gestes qui y ont été posés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.4
DÉPÔT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 2 OCTOBRE 2019

Le procès-verbal de la séance du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 2 octobre 2019 est déposé et signé, tel qu'adopté, sur la proposition de monsieur Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin, ce 16 octobre 2019.

1.5
DOCUMENTS REPRODUITS

Sans objet.

2.0
PROJETS DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – FDT

2019-10-306 **2.1**
ACCEPTATION DU 53^E PROJET : INSTALLATION DE DEUX (2) AFFICHEURS DE VITESSE EN MILIEU URBAIN PAR LA MUNICIPALITÉ DE LA VISITATION-DE-YAMASKA

CONSIDÉRANT le montant de 25 013 \$ disponible dans l'enveloppe 2019 du volet des projets locaux du Fonds de développement des territoires pour la municipalité de La Visitation-de-Yamaska ;

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée par la municipalité de La Visitation-de-Yamaska d'un montant de 7 000 \$ pour le projet *Installation de deux (2) afficheurs de vitesse en milieu urbain* (70 % du coût total du projet s'élevant à 10 000 \$;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu l'appui de la municipalité de La Visitation-de-Yamaska lors de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2019 (résolution 2019-09-129) ;

CONSIDÉRANT que le projet reçu par la MRC a été jugé éligible et qu'il répond aux normes minimales de ce fonds ;

CONSIDÉRANT que le solde disponible après acceptation de ce projet sera de 18 013 \$ pour la municipalité de La Visitation-de-Yamaska ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Gosselin, maire d'Aston-Jonction et appuyé par monsieur Julien Boudreault, maire de Grand-Saint-Esprit et unanimement résolu que ce Conseil autorise le financement du projet *Installation deux (2) afficheurs de vitesse en milieu urbain* appuyé par la municipalité de La Visitation-de-Yamaska pour un montant maximum de 7 000 \$, sans condition, de verser cette subvention en deux (2) tranches, après signature du protocole d'entente et dans le respect des exigences inscrites audit protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-10-307

2.2

ACCEPTATION DU 54^E PROJET : LOISIRS ET BIEN-ÊTRE PAR LA MUNICIPALITÉ DE LA VISITATION-DE-YAMASKA

- CONSIDÉRANT** le montant de 18 013 \$ disponible dans l'enveloppe 2019 du volet des projets locaux du Fonds de développement des territoires pour la municipalité de La Visitation-de-Yamaska ;
- CONSIDÉRANT** la demande de financement déposée par la municipalité de La Visitation-de-Yamaska d'un montant de 14 000 \$ pour le projet *Loisirs et bien-être* (70 % du coût total du projet s'élevant à 20 000 \$) ;
- CONSIDÉRANT** que le projet a reçu l'appui de la municipalité de La Visitation-de-Yamaska lors de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2019 (résolution 2019-10-145) ;
- CONSIDÉRANT** que le projet reçu par la MRC a été jugé éligible et qu'il répond aux normes minimales de ce fonds ;
- CONSIDÉRANT** que le solde disponible, après acceptation de ce projet ainsi que le 53^e projet, sera de 4 013 \$ pour la municipalité de La Visitation-de-Yamaska ;

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et appuyé par monsieur Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et unanimement résolu que ce Conseil autorise le financement du projet *Loisirs et bien-être* appuyé par la municipalité de La Visitation-de-Yamaska pour un montant maximum de 14 000 \$, sans condition, de verser cette subvention en deux (2) tranches, après signature du protocole d'entente et dans le respect des exigences inscrites audit protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-10-308

2.3

ACCEPTATION DU 55^E PROJET : DÉVELOPPEMENT URBAIN ET ESPACES VERTS PAR LA MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION

- CONSIDÉRANT** le montant de 85 000 \$ disponible dans l'enveloppe 2019 du volet des projets locaux du Fonds de développement des territoires pour la municipalité d'Aston-Jonction ;
- CONSIDÉRANT** la demande de financement déposée par la municipalité d'Aston-Jonction d'un montant de 85 000 \$ pour le projet *Développement urbain et espaces verts* (57 % du coût total du projet s'élevant à 150 000 \$) ;
- CONSIDÉRANT** que le projet a reçu l'appui de la municipalité d'Aston-Jonction lors de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2019 (résolution 2019-10-102) ;
- CONSIDÉRANT** que le projet reçu par la MRC a été jugé éligible et qu'il répond aux normes minimales de ce fonds ;
- CONSIDÉRANT** que le solde disponible, après acceptation de ce projet, sera de 0 \$ pour la municipalité d'Aston-Jonction ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par monsieur Julien Boudreault, maire de Grand-Saint-Esprit et unanimement résolu que ce Conseil autorise le financement du projet *Développement urbain et espaces verts* appuyé par la municipalité d'Aston-Jonction pour un montant maximum de 85 000 \$, sans condition, de verser cette subvention en deux (2) tranches, après signature du protocole d'entente et dans le respect des exigences inscrites audit protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0
AFFAIRES COURANTES

2019-10-309 **3.1**
ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-11 PORTANT SUR LA POLITIQUE RÉGISSANT L'ALCOOL, LES DROGUES ET LE CANNABIS EN MILIEU DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la loi fédérale intitulée Loi sur le cannabis et ses règlements (L.C. 2018, ch. 16) légalisant l'utilisation du cannabis à des fins récréatives ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska de par son droit de gérance, stipulé à l'article 21 de la loi encadrant le cannabis (RLRQ, c. C-5.3), peut encadrer, y compris interdire toute forme d'usage du cannabis par les membres de son personnel sur les lieux de travail ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska doit respecter des obligations légales strictes en matière de santé et sécurité du travail et doit intervenir et ne pas laisser travailler un employé dont les facultés sont affaiblies ;

CONSIDÉRANT que certains produits de consommation licite peuvent entraîner pour un employé des facultés affaiblies et ce, dans le cadre de son travail ;

CONSIDÉRANT que la Loi sur la santé et sécurité du travail interdit de travailler avec les facultés affaiblies ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 445 du Code municipal et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance régulière du Conseil tenue le 18 septembre 2019 ;

Il est proposé par madame Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et appuyé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu que ce Conseil adopte le présent règlement 2019-11 portant sur la politique régissant l'alcool, les drogues et le cannabis en milieu de travail, laquelle politique est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-10-310 **3.2**
ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-12 PORTANT SUR LA POLITIQUE DE LA GESTION DES PLAINTES

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de répondre adéquatement et le plus rapidement possible aux plaintes et requêtes des citoyens ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska désire mettre en place un processus clair et uniforme de traitement des plaintes et des requêtes afin de fournir des réponses dans un délai raisonnable ;

CONSIDÉRANT qu'il est important de fournir aux plaignants et aux requérants un traitement neutre et objectif ;

CONSIDÉRANT que les plaintes doivent être traitées afin d'en préserver leur confidentialité ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 445 du Code municipal et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance régulière du Conseil tenue le 18 septembre 2019 ;

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et appuyé par monsieur Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval

et unanimement résolu que ce Conseil adopte le présent règlement 2019-12 portant sur la politique de gestion des plaintes, laquelle politique est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3

AVIS DE MOTION AFIN D'ADOPTER LE RÈGLEMENT 2019-14 RELATIVEMENT À LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2020

Point retiré de l'ordre du jour.

3.4

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-13 RELATIVEMENT À LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2020

Point retiré de l'ordre du jour.

3.5

AVIS DE MOTION AFIN D'ADOPTER LE RÈGLEMENT 2019-13 SUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART LIÉE À LA RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE (RFU) ET DES AUTRES QUOTES-PARTS EN VIGUEUR POUR LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2020

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas à l'effet qu'à une séance subséquente sera adopté avec dispense de lecture le **règlement 2019-13** relativement à l'établissement de la quote-part liée à la Richesse foncière uniformisée (RFU) et des autres quotes-parts en vigueur pour les municipalités de la MRC pour l'année 2020.

3.6

2019-10-311

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-13 RELATIVEMENT À L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART LIÉE À LA RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE (RFU) ET DES AUTRES QUOTES-PARTS EN VIGUEUR POUR LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT les articles 975 et 976 du Code municipal, concernant la préparation du budget ;

CONSIDÉRANT les articles 126.2 et 126.3 de *la Loi sur les compétences municipales* R.L.R.Q. c. C-47.1 ;

CONSIDÉRANT le règlement 96-16 de la MRC approuvant le mode de quote-part concernant l'évaluation foncière ;

CONSIDÉRANT le règlement 98-04 de la MRC approuvant le paiement des quotes-parts en trois (3) versements égaux ;

CONSIDÉRANT le règlement 2006-01 de la MRC concernant les cours d'eau ;

CONSIDÉRANT le règlement 2016-12 de la MRC concernant les insectes piqueurs ;

CONSIDÉRANT que les modes de répartition utilisés dans le présent budget 2020 sont fixés selon :

- la richesse foncière uniformisée (RFU) ;
- à 50 % selon la population et à 50 % selon la moyenne des permis émis dans les trois (3) dernières années pour chacune des municipalités bénéficiant du service d'inspection ;
- à 25 % selon la RFU et à 75 % selon la population ;
- en fonction de l'utilisation d'un service ;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été donné le 16 octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT que ce budget comprend les revenus et les dépenses ;

Il est proposé par monsieur Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par monsieur Claude Lefebvre, maire de Baie-du-Febvre et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le projet de règlement 2019-13 concernant la répartition des quotes-parts des municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska pour l'administration générale de la MRC pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.7

2019-10-312

ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM ;

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par monsieur Marc-André Gosselin, maire d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil autorise que la MRC de Nicolet-Yamaska utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la MRC de Nicolet-Yamaska conclue une entente avec la FQM ;

QUE madame Geneviève Dubois, préfète, et monsieur Michel Côté, directeur général, soient autorisés à signer, pour le compte de la MRC de Nicolet-Yamaska, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités ;

QUE monsieur Michel Côté, directeur général, soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.8

2019-10-313

ENTENTE DE CESSION DU PERSONNEL ET DES ÉQUIPEMENTS DU SERVICE DE GÉNIE CIVIL ENTRE LA MRC ET LA FQM

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska offre des services d'ingénierie aux municipalités de la MRC le désirant et que la FQM est disposée à reprendre les activités dispensées par la MRC en matière d'ingénierie ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-10-312 relative à un accord de principe pour la conclusion d'ententes avec la FQM, et la cession du personnel et des équipements du service régional de génie civil de la MRC à la FQM, advenant l'acceptation des municipalités de conclure l'entente de fourniture du personnel technique par la FQM ;

CONSIDÉRANT que les municipalités participantes au service de la MRC se sont prononcées individuellement sur leur volonté de conclure une entente avec la FQM pour la fourniture de services de génie civil ;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité administratif ont pris connaissance du projet d'entente de cession ;

Il est proposé par monsieur Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et appuyé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la préfète, madame Geneviève Dubois, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Côté, soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Nicolet-Yamaska, une entente de cession en faveur de la FQM, du personnel et des équipements du service régional de génie civil ;

QU' à compter de l'entrée en vigueur de l'entente de cession, la FQM devient responsable des employés, nommés ci-après, ainsi que de toutes les obligations relatives à ces derniers à titre d'employeur et que leur lien d'emploi avec MRC de Nicolet-Yamaska prend fin, soit :

- Monsieur Marc-André Harnois, ingénieur et coordonnateur

QUE l'entente de cession entre la MRC et la FQM entre en vigueur le 4 novembre 2019 ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Côté, soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.9

2019-10-314

ACCEPTATION DU DÉPÔT D'UN PROJET « DIAGNOSTIC ET DÉMARCHE DE REVITALISATION DES NOYAUX VILLAGEOIS » DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités sont aux prises avec des problématiques de dévitalisation de leurs artères commerciales et des noyaux villageois ;

CONSIDÉRANT qu'un groupe de municipalités a manifesté de l'intérêt pour démarrer une troisième cohorte ce qui permettrait de favoriser la mise en commun de certaines actions qui découleront de leur plan de revitalisation ;

CONSIDÉRANT qu'un soutien financier est nécessaire à la réalisation d'une telle démarche pour l'embauche d'une firme de consultation spécialisée pour accompagner les municipalités participantes ;

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par monsieur Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le directeur général à déposer une demande dans le cadre du programme d'*Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'embauche d'une firme de consultation spécialisée pour accompagner les municipalités participantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.10

2019-10-315

ACCEPTATION DU DÉPÔT D'UN PROJET « PARTAGE D'UNE RESSOURCE EN TECHNOLOGIE INFORMATIQUE » DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a pris connaissance du guide de l'*Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale* ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska désire présenter un projet « Partage d'une ressource en technologie informatique » dans le cadre de l'aide financière ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Gosselin, maire d'Aston-Jonction et appuyé par monsieur Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et unanimement résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska s'engage à participer au projet « Partage d'une ressource en technologie informatique » et d'assumer une partie des coûts ;

QUE le Conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;

QUE le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'*Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale* ;

QUE la préfète, madame Geneviève Dubois, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Côté, sont autorisés à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.11

2019-10-316

ACCEPTATION DU DÉPÔT D'UN PROJET « RESSOURCE EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES » DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a pris connaissance du guide de l'*Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale* ;

CONSIDÉRANT que les MRC d'Arthabaska et de Nicolet-Yamaska désirent présenter un projet « Ressource en gestion des ressources humaines » dans le cadre de l'aide financière ;

Il est proposé par monsieur Claude Lefebvre, maire de Baie-du-Febvre et appuyé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska s'engage à participer au projet « Ressource en gestion des ressources humaines » et d'assumer une partie des coûts ;

QUE le Conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;

QUE le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'*Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale* ;

QUE la préfète, madame Geneviève Dubois, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Côté, sont autorisés à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.12

2019-10-317

ACCEPTATION DU DÉPÔT D'UN PROJET « INVENTAIRE DES ACTIFS MUNICIPAUX » DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a pris connaissance du guide de l'*Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale* ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska désire présenter un projet « Inventaire des actifs municipaux » dans le cadre de l'aide financière ;

Il est proposé par monsieur Pascal Théroux, maire de Saint-François-du-Lac et appuyé par monsieur Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et unanimement résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska s'engage à participer au projet « Inventaire des actifs municipaux » et d'assumer une partie des coûts ;

QUE le Conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;

QUE le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'*Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale* ;

QUE la préfète, madame Geneviève Dubois, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Côté, sont autorisés à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.13.1

2019-10-318

ACCEPTATION DU DÉPÔT D'UN PROJET « BANDES RIVERAINES – SENSIBILISATION » DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a pris connaissance du guide de l'*Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale* ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska désire présenter un projet « Bandes riveraines - Sensibilisation » dans le cadre de l'aide financière ;

Il est proposé par monsieur Claude Lefebvre, maire de Baie-du-Febvre et appuyé par monsieur Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et unanimement résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska s'engage à participer au projet « Bandes riveraines – Sensibilisation » et d'assumer une partie des coûts ;

QUE le Conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;

QUE le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'*Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale* ;

QUE la préfète, madame Geneviève Dubois, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Côté, sont autorisés à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.13.2

2019-10-319

ACCEPTATION DU DÉPÔT D'UN PROJET « CITERNE » DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a pris connaissance du guide de l'*Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale* ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska désire présenter un projet « Citerne » dans le cadre de l'aide financière ;

Il est proposé par monsieur Claude Lefebvre, maire de Baie-du-Febvre et appuyé par monsieur Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et unanimement résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska s'engage à participer au projet « Citerne » et d'assumer une partie des coûts ;

QUE le Conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;

QUE le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'*Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale* ;

QUE la préfète, madame Geneviève Dubois, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Côté, sont autorisés à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.14

2019-10-320

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME « TERRITOIRES : PRIORITÉS BIOALIMENTAIRES – VOLET 2 » DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ)

CONSIDÉRANT que l'appel de projet dans le cadre du programme « TERRITOIRES : Priorités bioalimentaires – Volet 2 » du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) qui se termine le 30 octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce programme, les principaux acteurs du milieu agricole du Centre-du-Québec (les 5 MRC et l'UPA) souhaitent déposer une demande pour le développement d'un outil adapté aux besoins des producteurs qui augmenterait l'offre en agrotourisme, notamment en faisant la promotion des lieux d'autocueillette et des activités à la ferme ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a offert d'être porteur de la demande afin de faciliter la présentation de la demande et la gestion financière du projet par la suite ;

CONSIDÉRANT que le suivi du projet sera effectué par la coordonnatrice de l'entente sectorielle pour le développement du secteur bioalimentaire du Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT que le projet cadre avec les actions prévues au *Plan de développement de la zone agricole (PDZA)* de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que la mise de fonds exigée du milieu pour la réalisation du projet sera en temps-ressource et le montant sera pris dans le budget des actions du PDZA ;

Il est proposé par monsieur Julien Boudreault, maire de Grand-Saint-Esprit et appuyé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu que ce Conseil autorise le directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska à faire une demande d'aide financière au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le cadre du programme « TERRITOIRES : Priorités bioalimentaires – Volet 2 » et à signer tous les documents nécessaires qui en découleront.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.15

NOMINATION DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA ORGANISME RESPONSABLE DANS LE DÉPÔT DU PROJET D'ACQUISITION D'UN OUTIL KIOSQUE ET AUTOCUEILLETTE

Point retiré de l'ordre du jour.

3.16

PLAN D'ACTION EN IMMIGRATION

Madame Caroline Vachon, directrice générale adjointe, présente le plan d'action de la MRC de Nicolet et des partenaires en lien avec la subvention reçue concernant le *Programme mobilisation-diversité*.

3.17

2019-10-322

ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE SAUVETAGE HORS ROUTE

CONSIDÉRANT la volonté des municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska de se doter d'un service collectif de sauvetage hors route ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a reçu une subvention dans le cadre du programme d'*Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale* ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité sécurité incendie de procéder à l'achat des équipements nécessaires ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée aux municipalités par le Comité sécurité incendie de signer l'entente intermunicipale telle que présentée ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par monsieur Julien Boudreault, maire de Grand-Saint-Esprit et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le directeur général à procéder à l'achat des équipements nécessaires pour la mise en place d'un service de sauvetage hors route sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska, conformément à la liste des équipements présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.18

HARMONISATION DES RÈGLEMENTS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Michel Côté, directeur général, fait un bref résumé de l'évolution du dossier relatif à l'harmonisation des règlements de la sécurité publique. Un projet sera transmis aux membres du Conseil des maires ainsi qu'aux directions générales des municipalités afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

4.0

POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

4.1

RAPPORT EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Madame Caroline Vachon, directrice générale adjointe, présente le rapport des activités du secteur réalisées depuis le début de l'année 2019.

4.2

RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DE COMITÉS

4.2.1

COMITÉS INTERNES

4.2.1.1

COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Madame Denise Gendron, présidente du Comité d'aménagement durable et environnement, fait un bref résumé de la rencontre du 1^{er} octobre 2019.

4.2.1.2

COMITÉ D'INVESTISSEMENT

En l'absence de monsieur Éric Descheneaux, président du Comité d'investissement, monsieur Réal Deschênes fait un bref résumé de la rencontre du 3 octobre 2019.

4.2.1.3

COMITÉ SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Réal Deschênes, président du Comité sécurité incendie, monsieur fait un bref résumé de la rencontre du 10 octobre 2019.

4.2.2

COMITÉS EXTERNES

4.2.2.1

VIA 90.5 FM

Monsieur Sylvain Laplante, représentant de la MRC au sein du comité de VIA 90,5 FM, fait un bref résumé de la rencontre du 16 septembre 2019.

4.2.2.2

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

Madame Denise Gendron, représentante de la MRC au sein du comité de l'Agence forestière des Bois-Francis, fait un bref résumé de la rencontre du 19 septembre 2019.

4.3

COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE

Une rencontre « Communauté de pratique » sur le thème de la « Rémunération des élus » sera organisée d'ici la fin de l'année 2019.

4.4

SUIVI DU FARR / TABLE DES MRC

Monsieur Michel Côté, directeur général, fait un suivi auprès du Conseil des maires concernant l'évolution des travaux du Fonds d'appui au rayonnement des régions sur le territoire de Nicolet-Yamaska.

4.5

RAPPEL DE LA PROCÉDURE POUR LES ÉLECTIONS (PRÉFET, PRÉFET SUPPLÉANT, MEMBRES DES COMITÉS)

Monsieur Michel Côté, directeur général, fait un rappel sur la procédure en lien avec les élections du préfet, préfet suppléant ainsi que les membres des divers comités qui auront lieu lors de la prochaine séance publique du Conseil des maires.

4.6

SOUPER DES FÊTES DES MAIRES

Le souper des fêtes des maires aura lieu à la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston en janvier 2020 sous le thème de « Souper gastronomique ».

5.0

AFFAIRES FINANCIERES

5.1

SUIVI DU BUDGET AU 30 SEPTEMBRE 2019

Madame Geneviève Mailhot, responsable de la comptabilité, présente l'état des résultats du budget 2019 au 30 septembre 2019.

5.2

2019-10-323

AUTORISATION D'AFFECTATION DE SURPLUS DU CONSEIL SANS PAPIER

CONSIDÉRANT la facture TNX3805 datée 20 août 2019 de CDW Canada représentant les frais relatifs à l'achat d'un iPad Air au montant de 1 203,87 \$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Claude Lefebvre, maire de Baie-du-Febvre et appuyé par monsieur Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et unanimement résolu par ce Conseil de puiser les sommes pour l'achat d'un iPad Air au montant de 1 203,87 \$ plus les taxes applicables au poste budgétaire « Surplus affecté – Conseil sans papier ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3

2019-10-324

AUTORISATION D'AFFECTATION DE SURPLUS DU FONDS DE FORMATION | FORMATION OUTLOOK

CONSIDÉRANT les factures numéros 46617-46618-46371-46373 datées du 15 et 31 mai 2019 de Formation Qualitemps inc. représentant les frais relatifs à la formation Outlook pour un montant total de 5 456 \$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par monsieur Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Conseil de puiser les sommes relatifs à la formation Outlook pour un montant total de 5 456 \$ plus les taxes applicables au poste budgétaire « Surplus affecté – Fonds de formation ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4

2019-10-325

AUTORISATION D'AFFECTATION DE SURPLUS DU FONDS DE FORMATION | ATELIER SUR LA COMMUNICATION

CONSIDÉRANT la facture numéro 186321 datée du 14 août 2019 d'Audaxe Conseil inc. représentant les frais relatifs à la formation sur la communication entre maires et direction générale pour un montant total de 5 350 \$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Claude Lefebvre, maire de Baie-du-Febvre et appuyé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil de puiser les sommes relatifs à la formation sur la communication entre maires et direction générale pour un montant total de 5 350 \$ plus les taxes applicables aux postes budgétaires « Lac-à-l'épaule » pour un montant de 1 000 \$ et « Surplus affecté – Fonds de formation » pour un montant de 4 350 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-10-326 **5.5**
AUTORISATION D'AFFECTATION DE SURPLUS LIBRE | FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ

CONSIDÉRANT l'investissement de 50 000 \$ de la MRC dans le Fonds Local de Solidarité ;

Il est proposé par madame Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et appuyé par monsieur Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et unanimement résolu par ce Conseil de puiser les sommes pour l'investissement de 50 000 \$ de la MRC dans le Fonds Local de Solidarité au poste budgétaire « Surplus libre » tel que prévu au budget 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-10-327 **5.6**
AUTORISATION D'AFFECTATION DE SURPLUS DÉVELOPPEMENT CULTUREL

CONSIDÉRANT le solde résiduel affecté de 129,43 \$ découlant d'affectations de sommes reliées à des ententes de développement culturel d'années antérieures ;

Il est proposé par monsieur Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et appuyé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil de libérer le solde résiduel affecté de 129,43 \$ de son affectation en le transférant au « Surplus libre ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-10-328 **5.7**
CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES LOGICIELS D'APPLICATION AVEC PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a signé un contrat d'entretien et de soutien des logiciels d'application – Volet Évaluation avec PG Solutions inc. le 23 février 2015 ;

CONSIDÉRANT que le contrat se renouvelle automatiquement pour douze (12) mois au 1^{er} janvier de chaque année à moins qu'une ou l'autre des parties transmette par écrit, et dans un délai de soixante (60) jours, qu'elle souhaite mettre fin au contrat ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska ne souhaite pas renouveler son contrat d'entretien et de soutien des logiciels d'application – Volet Évaluation avec PG Solutions inc. le 1^{er} janvier 2020 ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Gosselin, maire d'Aston-Jonction et appuyé par monsieur Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et unanimement résolu par ce Conseil de transmettre un préavis à PG Solutions inc. informant que la MRC de Nicolet-Yamaska met fin au contrat d'entretien et de soutien des logiciels d'application – Volet Évaluation le 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0
PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes).

Les personnes présentes dans la salle du conseil peuvent poser des questions aux membres du Conseil, en s'identifiant au préalable, en s'adressant au président de l'assemblée et déclarer à qui la question s'adresse.

7.0

DOSSIERS EN « AMENAGEMENT-FORET – COURS D'EAU ET CARRIERES-SABLIERES »

7.1

AMENAGEMENT-FORET

7.1.1

2019-10-329

AVIS SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA VISITATION-DE-YAMASKA À LA CPTAQ (# 425428)

CONSIDÉRANT que la municipalité de La Visitation-de-Yamaska adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande afin d'obtenir un agrandissement du parc municipal (parc aux Écartes-Rouges) et régulariser un empiètement et une utilisation dérogatoire par les usages du parc ;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation de la municipalité de La Visitation-de-Yamaska tient compte des conditions formulées à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la MRC peut transmettre à la CPTAQ une recommandation sur cette demande d'autorisation ;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation ci-haut mentionnée est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire :

Il est proposé par monsieur Claude Lefebvre, maire de Baie-du-Febvre et appuyé par monsieur Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Conseil :

QUE la MRC de Nicolet-Yamaska adresse un avis favorable à la CPTAQ relativement à la demande d'autorisation de la municipalité de La Visitation-de-Yamaska (Réf. : Dossier 425428) ;

QUE la MRC de Nicolet-Yamaska renonce au délai prévu à l'article 60.1 de la LPTAAQ ainsi qu'à la tenue d'une rencontre si l'orientation préliminaire de la CPTAQ est favorable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.2

2019-10-330

AVIS SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE SAINT-CÉLESTIN À LA CPTAQ (# 423253)

CONSIDÉRANT que la municipalité du Village de Saint-Célestin a adressé à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande afin d'obtenir une autorisation (# 423253) pour aménager un troisième étang de traitement des eaux usées afin de répondre et desservir les immeubles situés à l'intérieur du périmètre urbain (zone blanche) ;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation de la municipalité du Village de Saint-Célestin tient compte des conditions formulées à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAAQ)* ;

CONSIDÉRANT que la municipalité du Village de Saint-Célestin doit réviser à la hausse sa demande d'espace (en ha) afin d'y aménager son troisième étang de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la MRC peut transmettre à la CPTAQ une recommandation sur cette demande d'autorisation ;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation ci-haut mentionnée est toujours conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Il est proposé par monsieur Julien Boudreault, maire de Grand-Saint-Esprit et appuyé par madame Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et unanimement résolu par ce Conseil :

QUE la MRC de Nicolet-Yamaska adresse toujours un avis favorable à la CPTAQ relativement à la demande d'autorisation (# 423253) ;

QUE la MRC de Nicolet-Yamaska renonce au délai prévu à l'article 60.1 de la *LPTAAQ* ainsi qu'à la tenue d'une rencontre si la modification à l'orientation préliminaire de la CPTAQ est favorable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.3

2019-10-331

PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SHQ - NOMINATION DU RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET DE LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE POUR LES PROGRAMMES DE LA SHQ

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture et de la fermeture de dossiers auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour les différents programmes livrés par la MRC de Nicolet-Yamaska, des documents doivent être signés par un représentant dûment mandaté par la MRC ;

CONSIDÉRANT que les personnes présentement autorisées sont le directeur général et monsieur Donald Brideau, ancien inspecteur en bâtiments et responsable des programmes SHQ ;

CONSIDÉRANT que monsieur Donald Brideau a quitté ses fonctions en juin 2019 ;

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par monsieur Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu que ce Conseil :

- 1) autorise le directeur général et secrétaire-trésorier et le coordonnateur à l'aménagement du territoire, à signer tout document pour l'ouverture et la fermeture de dossiers, ainsi que tout autre document auprès de la SHQ pour les différents programmes livrés par la MRC ;
- 2) nomme le directeur général et secrétaire-trésorier et le coordonnateur à l'aménagement du territoire, responsables de la sécurité informatique dans le cadre de l'entente avec la SHQ pour les différents programmes ;
- 3) autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la MRC, tout document permettant l'exécution de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2

COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

Sans objet.

8.0

DEMANDES D'APPUI

9.0
AFFAIRES NOUVELLES

2019-10-332
10.0
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Julien Boudreault, maire de Grand-Saint-Esprit et appuyé par monsieur Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et unanimement résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à vingt heures cinquante (20 h 50).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



PREFETE
GENEVIÈVE DUBOIS

Signatures



SECRETAIRE-TRESORIER
MICHEL CÔTÉ